

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU SERVICE MYCOMPANYFILES

Mise à jour au 1er Mai 2023

MYCOMPANYFILES, société par action simplifiée au capital de 66 825 EUROS, dont le siège social est sis 11b rue Jouvencel 78000 Versailles et inscrite au RCS de Versailles sous le numéro B 537 687 659, représentée par son représentant légal domicilié au dit siège, est un prestataire de services à valeur ajoutée technologique, ayant développé une offre de partage de documents électroniques et de communication, opérée en service hébergé.

A ce titre MYCOMPANYFILES propose un service de partage de documents électroniques et de moyens de communication auxquels l'accès peut être partagé par tout client du service, selon les termes et conditions, avec tout client final ou utilisateur de son choix (ci-après, le « Service »).

Les présentes conditions générales de vente sont disponibles en français sur le site www.mycompanyfiles.fr et téléchargeables et imprimables, à tout moment

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Dans les présentes Conditions Générales d'utilisation, les termes ci-dessous doivent être entendus de la manière suivante :

CLIENT : désigne la personne morale ou physique qui souscrit au Contrat de Services MYCOMPANYFILES pour son propre usage et, éventuellement, le mettre à disposition de ses propres clients ou partenaires.

CLIENT FINAL : désigne la personne morale ou physique, client ou partenaire du Client qui interagit avec le Client au travers du Service MYCOMPANYFILES, qui lui est mis à disposition par le Client.

SERVICE MYCOMPANYFILES ou « le Service » : désigne le service de mise à disposition par MYCOMPANYFILES d'une plate-forme de partage de documents électroniques et de communication, opérée en mode hébergé et, en option, d'une application mobile professionnelle, dont l'accès est soumis à la fourniture d'un identifiant et d'un mot de passe personnalisés par MYCOMPANYFILES ou un de ses clients ayant souscrit un contrat avec MYCOMPANYFILES.

SITE : Logiciel d'interface Web d'accès au Service développé par MyCompanyFiles

APPLICATION SMARTPHONE : Logiciel d'interface d'accès au Service depuis un smartphone ou une tablette dont MyCompanyFiles est le concepteur et le développeur.

OPTION DU SERVICE MYCOMPANYFILES : désigne les options de l'offre de services MYCOMPANYFILES tels que définies dans les conditions particulières à l'offre en annexe A.

UTILISATEUR : désigne indifféremment le Client ou le Client Final, ou toute personne autorisée par le Client, sous sa responsabilité, à utiliser le Service

CONTENU UTILISATEUR : désigne les données transmises par le Client ou le Client Final au sein du site.

CONTRAT : désigne les présentes conditions générales, et leurs annexes conclues pour la fourniture du Service entre le Client d'une part, et MYCOMPANYFILES d'autre part.

PARTIES : désigne indifféremment le Client l'Utilisateur ou MYCOMPANYFILES.

RGPD : Règlement Général sur les Données Personnelles (RGPD) du 27 Avril 2016,

Les termes « Données à caractère personnel », « Traiter/Traitement », « Responsable de traitement », « Destinataire », « Sous-traitant », « Personne Concernée » et « Transfert » ont la même signification que celle qui leur est donnée dans ce Règlement.

ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

2.1 Par documents contractuels, nous entendons les documents suivants auxquels sont soumises les Parties, dans l'ordre hiérarchique décroissant suivant :

- Le bon de commande
- Les présentes Conditions Générales de Vente
- ANNEXE A - Conditions Particulières de Vente des options (Application Smartphone en marque blanche, Agent Serveur)
- ANNEXE B - « Données Personnelles »

2.2 Il est entendu que ces Documents Contractuels s'expliquent mutuellement. Toutefois, en cas de contradiction ou de divergence entre les termes de ces Documents Contractuels, ils prévaudront dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

2.3 Le présent Contrat annule et remplace tous les documents antérieurs au présent Contrat et relatif au même objet et ne pourra être modifié que par un nouveau contrat ou un avenant conclu entre les Parties.

2.4 Il est expressément stipulé que les conditions générales d'achat du Client (ou tout autre document similaire édité ou habituellement utilisé par le Client) sont réputées nulles et non avenues dans le cadre du présent contrat et de son exécution.

ARTICLE 3 – OBJET

L'objet du présent Contrat est de définir les conditions dans lesquelles les Parties collaboreront pour la fourniture du Service MYCOMPANYFILES au Client pour ses propres besoins et ceux de son (ses) Client(s) Final (Finaux).

3.1 MYCOMPANYFILES propose au Client un service de mise à disposition d'une plate-forme hébergée de partage de documents électroniques et de communication, dont les caractéristiques principales sont décrites dans le bon de commande, acceptées par le Client. Le Service est commercialisé sous forme de « packs » (forfaits) avec ou sans option(s) que le Client sélectionne lors de sa commande et formalise en complétant « le bon de commande ».

3.2 Sous sa seule initiative et responsabilité, le Client autorise le Client Final à accéder, partiellement ou totalement, au service lui étant offert fourni par MYCOMPANYFILES en faisant parvenir au Client Final un mail l'invitant à créer son mot de passe. Le Client Final ne peut exiger de MYCOMPANYFILES aucune prestation autre que celle lui étant accordée par le Client.

3.3 Le Service MYCOMPANYFILES est accessible par le réseau Internet, l'accès au réseau Internet lui-même n'entrant pas dans les prestations fournies par MYCOMPANYFILES. Le Client et le Client Final conservent par conséquent la charge de leur(s) accès à internet.

3.4 En fonction du forfait et de l'option choisis par le Client, MYCOMPANYFILES peut fournir un support client qui peut être contacté par email depuis la page d'accueil du Service.

3.5 Le Client reconnaît et accepte que MYCOMPANYFILES ne peut pas être tenu pour responsable des dysfonctionnements liés à son accès à internet ou à toute autre infrastructure que lui-même ou son Client Final utilise afin de se connecter au Service. La responsabilité de MYCOMPANYFILES ne saurait en aucun cas être engagée à ce titre.

3.6 Le Client reconnaît qu'à travers la signature du présent Contrat, il profite des services proposés par MYCOMPANYFILES, mais qu'il ne peut en aucun cas revendre la solution MYCOMPANYFILES qu'il a contractée.

ARTICLE 4 - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 Le Client peut, s'il le souhaite, confier la réalisation de prestations complémentaires à MYCOMPANYFILES. Les modalités et conditions de réalisation de ces prestations complémentaires seront définies au moment de la signature du Contrat dans le bon de commande ou dans une annexe.

4.2 Toutes les prestations de service auxquelles MYCOMPANYFILES n'est pas tenue en vertu du présent Contrat, soit qu'elles se rapportent à des missions particulières qui sont confiées par le Client, soit qu'elles sont rendues nécessaires par suite de tout autre événement ne lui incombant pas, seront mises à la charge du Client suivant les tarifs en vigueur à la date de la prestation et feront l'objet d'un Contrat séparé.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DES PARTIES

Les prestations, objet des présentes, commandent une collaboration active entre le Client et MYCOMPANYFILES. A ce titre, une démarche commune doit être mise en place et l'échange permanent d'informations doit permettre d'éviter la génération d'incidents préjudiciables aux intérêts des Parties.

5.1 OBLIGATIONS DE MYCOMPANYFILES

MYCOMPANYFILES s'engage à mettre tout en œuvre en vue d'assurer la bonne exécution de l'ensemble du Service décrit aux présentes. MYCOMPANYFILES est tenu à une obligation de moyens pour l'exécution du Service et s'engage à tout mettre en œuvre pour les effectuer selon les usages de la profession.

MYCOMPANYFILES informera le Client de toute difficulté rencontrée éventuellement qui impacterait la fourniture de service de manière substantielle dès qu'elle en aura connaissance.

MYCOMPANYFILES veillera à mettre à disposition du Client les informations et les conseils permettant à ce dernier de prendre toutes décisions utiles concernant les prestations visées par le présent Contrat.

5.2 OBLIGATIONS DU CLIENT

Afin de faciliter les échanges, le Client s'engage, lors de sa commande, à désigner un interlocuteur contractuel et un interlocuteur opérationnel.

Le Client s'engage à ne pas utiliser le Service de façon abusive, ni d'aider une tierce personne à le faire. Par exemple, l'Utilisateur s'engage à ne pas entreprendre les actions suivantes liées au Service, ni même tenter de les entreprendre :

- enfreindre ou contourner d'une quelconque autre manière toute mesure de sécurité ou d'authentification ;
- perturber ou interrompre l'accès d'un utilisateur, y compris, entre autres, envoyer un virus, surcharger, inonder de données, envoyer des spams, ou bombarder d'e-mails toute partie au Service ;
- envoyer des informations modifiées, trompeuses ou fausses d'identification de la source, y compris via des méthodes d'usurpation ou de "phishing" ;
- publier ou partager du contenu obscène, pornographique, ou contenant des actes de violence extrême ;
- inciter au sectarisme ou à la haine envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur religion, de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle, d'un handicap ou d'une incapacité ;
- enfreindre la législation de quelque manière que ce soit, notamment en stockant, en publiant ou en partageant des contenus frauduleux, diffamatoires ou trompeurs ;
- porter atteinte à la vie privée ou aux droits d'autrui.

Les codes d'accès, les identifiants, logins, mots de passe utilisés et/ou communiqués au Client sont personnels, confidentiels et non-transmissibles. L'usage de ces éléments d'identification est placé sous la seule responsabilité du Client. Le Client s'interdit de transmettre ou communiquer ces éléments à des tiers non autorisés et s'engage à avertir sans délai MYCOMPANYFILES en cas de perte ou de vol de ces éléments.

Afin de contribuer à établir un haut niveau de sécurité des échanges entre son propre système d'information et le Service MyCompanyFiles, le Client s'engage à maintenir un haut niveau de sécurité de ses propres infrastructures, notamment en n'utilisant que des versions supportées à jour de ses composants logiciels (OS, base de données, navigateur.).

MYCOMPANYFILES se réserve le droit, en cas de non-respect des présentes obligations, de suspendre, temporairement ou définitivement, l'accès au Service.

ARTICLE 6 - HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE

6.1 Le service est disponible 24h sur 24h, 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de maintenance et de cas de force majeure.

6.2 MYCOMPANYFILES pourra interrompre le service de façon exceptionnelle pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration, et ce sans indemnité. Toute interruption dont la durée prévisible est supérieure à une heure devra être signalée par MYCOMPANYFILES par mention sur la page d'accès du Site vingt-quatre (24) heures ouvrables à l'avance.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

Les Parties reconnaissent que les dispositions de la présente clause sont déterminantes dans leur volonté de conclure le présent Contrat et que le prix convenu reflète la répartition du risque entre les Parties et la limitation de responsabilité en résultant.

Les Parties conviennent expressément que la responsabilité de MYCOMPANYFILES ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée, étant entendu que MYCOMPANYFILES ne pourra être tenu pour responsable d'un éventuel comportement du Client ou du Client Final ou de l'un de leur(s) mandataire(s) ou préposé(s).

7.1 MYCOMPANYFILES s'engage à exécuter avec le plus grand soin les Prestations qui lui sont confiées dans le cadre du Contrat. A ce titre, MYCOMPANYFILES est tenu de mettre en œuvre l'ensemble des moyens reconnus nécessaires, conformément aux règles de l'art, pour atteindre les objectifs mis à sa charge au titre du présent Contrat.

7.2 Il appartient au Client d'apporter la preuve des fautes de MYCOMPANYFILES pour mettre en cause la responsabilité de cette dernière.

7.3 Sauf disposition contraire du présent Contrat, dans la mesure où le Client ou son(ses) Client(s) Final(Finaux), démontrerait(aient) avoir subi un préjudice direct, MYCOMPANYFILES ne pourrait être obligée de compenser le dommage, de quelque nature qu'il soit, que dans la limite maximum, pour tous préjudices directs survenus au cours d'un mois calendaire donné et toutes causes confondues, de 50% du coût de la facturation afférente au mois en cause au titre du présent Contrat. Cette limitation ne s'appliquera pas aux dommages corporels.

7.4 MYCOMPANYFILES ne répond en aucun cas des dommages indirects, tels que par exemple tout préjudice financier ou commercial, pertes d'exploitation ou de bénéfice, trouble commercial, manque à gagner perte ou destruction de données, pertes ou actions intentées par un tiers contre le Client et/ou son(ses) Client(s) Final(Finaux), trouvant leur origine ou étant la conséquence du Contrat.

7.5 Le Client assume seul les risques et conséquences de son activité de service. Dans ce cadre, le Client est seul responsable de l'utilisation du Service par lui-même, son(ses) Client(s) Final (Finaux) et leur(s) mandataire(s) ou préposé(s) ainsi que des conséquences dommageables de ses interventions, notamment dans la transmission de données à MYCOMPANYFILES, ou encore d'une formation insuffisante de son personnel ou de ses Clients Finaux. Il doit respecter les procédures et modes d'emploi tels qu'ils lui sont remis.

7.6 Le Service n'incluant pas de garantie au titre de sauvegarde du système d'information du Client ou de vérification de ses données, le Client est seul responsable de l'intégrité et de la conservation des données et informations que ce soit en termes de contenu, qualité, format ou conformité à la législation, contenues dans son service, uploadées, téléchargées ou diffusées par lui ou par son Client Final ainsi que de l'usage qui en est fait, tant par le Client que par le Client Final ou par des tiers.

7.7 Le Client est responsable de l'utilisation du Service par ses mandataires, préposés et Clients Finaux, et il garantit le respect de l'intégralité des dispositions du présent Contrat.

En aucun cas, la responsabilité de MYCOMPANYFILES ne saurait être recherchée lorsqu'il y a : faute, négligence, omission ou défaillance du Client ou de son Client Final, qu'il s'agisse de la transmission d'informations erronées ou de documents incomplets ou inexacts, d'introduction de virus, de mauvaise utilisation du matériel ou des logiciels, de non-respect des conseils donnés, indisponibilité de l'ordinateur ou personnel du Client et/ou du Client Final, de non-respect par le Client des pré-requis techniques, force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de MYCOMPANYFILES, faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel MYCOMPANYFILES n'a aucun pouvoir de contrôle et de surveillance.

7.8 Compatibilité avec le matériel du Client et de ses Clients Finaux

MYCOMPANYFILES décline toute responsabilité en cas de dommage ou perte résultant de l'inadaptation ou de l'incompatibilité de l'équipement informatique de l'utilisateur à tout ou partie du Service.

Il est de l'entière responsabilité de l'utilisateur de disposer d'un anti-virus à jour, d'une sauvegarde et d'un système de sécurité pour protéger son système et ses données.

7.9 Intrusion d'une tierce personne et fraude informatique

MYCOMPANYFILES se réserve le droit de suspendre à tout moment l'accès au Service et à son contenu en cas d'utilisation frauduleuse ou de tentative d'utilisation frauduleuse de cet accès.

ARTICLE 8 - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

8.1 Introduction

Dans le cadre du fonctionnement du Service, les traitements réalisés par MyCompanyFiles peuvent concerner des données à caractère personnel telles que définies par le Règlement Général sur le Données Personnelles (RGPD) du 27 Avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

8.2 Définitions

Les termes « données à caractère personnel », « traiter/traitement », « responsable du traitement », « destinataire », « sous-traitant » et « transfert » ont la même signification que celle qui leur est donnée dans ce Règlement.

8.3 Obligations des Parties

8.3.1 : Respect de la réglementation en vigueur en matière de données à caractère personnel :

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des moyens et actions nécessaires afin de respecter la réglementation en vigueur au jour de la signature du contrat en matière de Données à caractère personnel. Par réglementation en vigueur, on entend toute réglementation publiée dans les bulletins officiels et/ou la réglementation connue au jour de la signature, telle que notamment le Règlement Européen Général pour la Protection des Données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

8.3.2 : Obligations de MyCompanyFiles :

8.3.2.1 Dispositions générales :

MyCompanyFiles traite des Données à caractère personnel en tant que Responsable de Traitement dans le strict cadre des finalités décrites dans sa Politique de Confidentialité, consultable sur le Site.

Pour la fourniture du Service, MyCompanyFiles intervient en qualité de sous-traitant du Client.

A ce titre, MyCompanyFiles agit uniquement sur les instructions du Client et réalise les traitements confiés par le Client selon les instructions claires et précises du Client telles que décrites dans l'Annexe B « Données Personnelles ».

Dans le cadre de la réalisation des traitements, le Client autorise MyCompanyFiles à transmettre les données à caractère personnel aux tiers définis dans l'Annexe B « Données Personnelles » et/ou dans les spécifications techniques.

En cas d'incapacité, pour quelque cause que ce soit, de se conformer aux obligations qui lui incombent relativement au Traitement de données à caractère personnel qui lui sont confiées, MyCompanyFiles s'engage à informer le Client dans les plus brefs délais.

MyCompanyFiles s'engage à traiter dans un délai raisonnable et de manière appropriée toutes demandes de renseignements émanant du Client relativement au Traitement de données à caractère personnel effectué par MyCompanyFiles pour le compte du Client. MyCompanyFiles s'engage à ce titre à fournir au Client, sur demande de sa part, toute information utile permettant notamment de procéder aux formalités à l'égard des autorités administratives compétentes.

MyCompanyFiles garantit au Client que les données sont hébergées sur des serveurs localisés au sein de l'Union européenne (UE). En cas de modification des pays destinataires par MyCompanyFiles hors zone UE, ce dernier devra en informer préalablement le Client sans délai et obtenir son consentement exprès par écrit.

8.3.2.2 Utilisation et gestion des données du Client :

Les Données à caractère personnel transmises par le Client à MyCompanyFiles et auxquelles elle a accès dans le cadre de l'exécution des prestations prévues au présent Contrat sont la propriété exclusive du Client. MyCompanyFiles s'engage à ne pas utiliser, céder, divulguer ou mettre à disposition des tiers, pour quelque cause que ce soit, les Données à caractère personnel qu'elle est amené à traiter pour le compte du Client, sans autorisation préalable et écrite de ce dernier, et garantit à ce titre :

- qu'elle traitera les données à caractère personnel pour le compte exclusif du Client ; MyCompanyFiles s'interdit de les utiliser pour son propre compte sans l'autorisation expresse et préalable du Client ;
- qu'elle a mis en œuvre les mesures techniques et organisationnelles décrites dans l'Annexe B « Données Personnelles » pour assurer la confidentialité et la sécurité des Données à caractère personnel traitées et, notamment, empêcher toute destruction fortuite ou illicite, perte, altération, divulgation et/ou qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

MyCompanyFiles informe sans retard le Client de toute demande contraignante de divulgation des Données à caractère personnel émanant d'une autorité (française ou étrangère) après avoir demandé à ladite autorité d'adresser sa demande directement au Client.

MyCompanyFiles, dans le cadre de l'exécution des Prestations, s'engage à modifier ou supprimer, conformément aux instructions écrites du Client, les Données à caractère personnel contenues dans ses systèmes informatiques à la suite, notamment, de l'exercice par une Personne concernée de son droit d'accès et de rectification, de sorte que les données contenues dans ces systèmes soient exactes et à jour.

8.3.2.3 Protection et sécurité des données :

MyCompanyFiles mettra en œuvre les mesures techniques et organisationnelles conformément au plus haut des standards existants à la date de signature du contrat, à savoir :

- Etat de l'art et recommandations publiées par les autorités de protection des données ou les autorités compétentes en matière de sécurité informatique
- Standards en vigueur dans l'industrie.

Il appartient à MyCompanyFiles de déterminer les mesures de sécurité à mettre en place pour garantir l'intégrité des données, la traçabilité des accès, la disponibilité des données à tout moment et la confidentialité des données. L'ensemble des mesures de sécurité sont décrites dans le droit la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) de MyCompanyFiles, dont le résumé figure dans l'annexe B « Données Personnelles ».

8.3.2.4 Fin de Contrat :

MyCompanyFiles s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés afin de permettre au Client, sur demande expresse écrite de ce dernier, de récupérer les Données à caractère personnel transmises.

Si le Client le demande, MyCompanyFiles s'engage à restituer au Client l'ensemble des Données à caractère personnel collectées lors des opérations de traitement tel que décrit dans l'Annexe B « **Données Personnelles** » et ce dans le même format que celui utilisé par le Client pour communiquer les données à MyCompanyFiles ou, à défaut, dans un format standard et aisément réutilisable précisé dans la l'Annexe B « **Données Personnelles** ».

Une fois la restitution effectuée, MyCompanyFiles s'engage à supprimer toutes les données détenues dans ses systèmes informatiques et devra être en mesure d'en apporter la preuve au Client dans un délai maximum de 1 mois suivant la signature du procès-verbal de restitution.

8.3.3 : Obligations du Client :

8.3.3.1 : Dispositions générales

le Client doit :

- Se conformer à la réglementation en vigueur ;
- Respecter l'ensemble des règles applicables aux Traitements de données à caractère personnel, que ce soit vis à vis des Personnes Concernées par le Traitement ou des autorités de contrôle.
- Veiller au niveau de sécurité des données lors de l'utilisation de la plateforme MyCompanyFiles.
- Administrer les données des Clients Finaux sur le Service MyCompanyFiles en conformité avec la réglementation et notamment, dès l'extinction de leur contrat avec un Client Final, supprimer ses accès et effacer ses données.
- Collaborer aux droits des Personnes Concernées tels que notamment :
 - Le droit d'accès : extraction des données dont MyCompanyFiles dispose, dans le cadre de la relation avec le Client, sur la Personne Concernée.
 - Le droit de rectification et le droit de suppression,
 - Le droit à la portabilité des données.
- Remettre à MyCompanyFiles toute information utile dans les plus brefs délais pour l'exécution du Service et lui permettant d'être conforme à la réglementation.

8.3.3.2 Transfert des données hors UE :

En cas de demande expresse du Client de transférer les Données à caractère personnel vers un pays hors UE n'assurant pas un « niveau de protection adéquat », le Client s'engage à prendre en charge et à réaliser, auprès des autorités compétentes, l'ensemble des demandes d'autorisation et formalités requises par le RGPD relatives aux transferts de données vers un tiers hors UE de son choix.

Notamment, il appartient au Client de s'assurer que la personne concernée a donné son consentement explicite au transfert, après avoir été informée par le Client des risques que ce transfert peut engendrer. Dans l'hypothèse où un tel consentement ne peut être recueilli par le Client auprès de la Personne Concernée, il appartiendra au Client de mettre en place les garanties nécessaires et adéquates à un tel transfert. Le Client garantit à MyCompanyFiles qu'il mettra en place les mesures appropriées, notamment :

- Clauses contractuelles types de protection des données ;
- Binding Corporate Rules ;
- Code de conduite ;
- Certification.

8.3.4 : Communication :

Dès sa commande enregistrée par MyCompanyFiles, le Client accepte de recevoir les communications techniques, commerciales et marketing de MyCompanyFiles sur les différents supports utilisés par MyCompanyFiles, notamment la newsletter mensuelle.

À tout moment, le Client peut demander à ne plus être destinataire de cette newsletter en adressant sa demande par courriel à l'adresse privacy@mycompanyfiles.fr.

Le Client accepte de recevoir des communications marketing de partenaires de MyCompanyFiles.

À tout moment, le Client peut demander à ne plus être destinataire de cette newsletter en adressant sa demande par courriel à l'adresse privacy@mycompanyfiles.fr.

ARTICLE 9 – SUPPORT

MYCOMPANYFILES fournit au Client un service de support technique du Service, sur le périmètre de l'offre choisie par le Client, via l'adresse support@mycompanyfiles.fr.

Le support est assuré du Lundi au Vendredi, hors jours fériés, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 10 - CONDITIONS FINANCIERES

10.1 Les différentes prestations définies au titre du présent Contrat seront effectuées en contrepartie du versement du prix tel que déterminé dans le bon de commande. MYCOMPANYFILES se réserve le droit de conditionner l'accès au service auquel le Client souhaite souscrire à un acompte partiel ou entier.

10.2 Ces prix s'entendent hors taxes, hors fournitures, hors frais de transport et d'expédition, hors frais de séjour et de déplacement et hors frais de poste et télécommunication.

10.3 Tous les frais non expressément inclus dans le prix visé ci-dessus, supportés par MYCOMPANYFILES et occasionnés par l'exécution des prestations, objet du présent Contrat, seront facturés au Client qui pourra demander à MYCOMPANYFILES de produire des justificatifs dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de l'envoi de la facture.

10.4 Les taxes sont appliquées conformément à la législation et au taux en vigueur à la date de facturation des travaux.

10.5 Les prix sont révisables au 1^{er} Janvier de chaque année, à partir des valeurs des indices d'origine repris ci-dessous. Les valeurs de référence servant au calcul de la revalorisation seront les dernières connues à la date de révision.

$$P = PO \times S/SO$$

Dans laquelle :

P	=	Prix révisé
PO	=	Prix de départ.
S	=	Nouvel indice SYNTEC publié à la date de facturation
So	=	Indice SYNTEC publié à la Date de la Commande.

En cas de disparition de l'un ou l'autre des indices, les Parties conviendront du ou des nouveaux indices pour établissement d'une formule à effet comparable.

En cas d'augmentation de plus de 5% de la valeur de l'indice Syntec depuis la dernière révision de prix, les Parties conviennent que MyCompanyFiles pourra appliquer la révision de prix avant l'échéance du 1^{er} Janvier, après en avoir informé le Client.

10.6 Les sommes dues par le Client seront facturées par MYCOMPANYFILES dans les conditions prévues dans le bon de commande.

10.7 Les factures feront l'objet d'un règlement mensuel aux dates mentionnées dans la facture, net et sans escompte, par prélèvement bancaire, paiement par carte, ou chèque.

10.8 Le défaut de paiement à l'échéance d'une facture entraînera :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues au titre du présent Contrat, quel que soit le mode de règlement prévu,
- la facturation de pénalités de retard à hauteur de 40 € par facture toujours impayée au bout de 30 jours à partir de sa date d'échéance
- la facturation, dès la date d'échéance, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard égal au taux de l'intérêt légal majoré de 10 points. Les intérêts sont calculés prorata temporis par période d'un mois (tout mois entamé étant entièrement dû) et sont capitalisés à la fin de chaque année civile,
- la suspension immédiate et unilatérale par MYCOMPANYFILES des Services en cours, huit (8) jours après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet.
- la résiliation du compte, huit (8) jours après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet.

10.9 Les intérêts de retard seront perçus nonobstant tous dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre MYCOMPANYFILES du fait du non-paiement en cause.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ

11.1 Le présent Contrat n'entraîne aucun transfert de propriété d'une Partie au profit d'une autre. Chacune des Parties conservera la propriété des logiciels, ainsi que des méthodes, du savoir-faire et des outils, qui lui sont propres et/ou qui lui ont servi à exécuter ses prestations contractuelles ou qu'elle y aurait inclus à titre onéreux ou gratuit. Sauf accord écrit explicite contraire, MYCOMPANYFILES restera propriétaire de toutes les créations qu'elle aura réalisées pour l'exécution du présent Contrat.

11.2 MYCOMPANYFILES déclare détenir, sur les matériels, les logiciels et les progiciels, les droits et/ou autorisations nécessaires pour fournir au Client les prestations, objet du présent Contrat.

11.3 Le Client déclare, pour sa part, détenir les droits ou autorisations nécessaires pour utiliser les fichiers et données déposés ou échangés via le Service MYCOMPANYFILES, tel que prévu par les dispositions du présent Contrat.

11.4 Même si les données du Client ne sont pas nécessairement sa propriété, elles sont réservées au seul usage du Client et la détention, ainsi que l'emploi de ces données relèvent de sa seule responsabilité. Elles sont protégées par les dispositions relatives à la confidentialité. Elles ne pourront en aucune façon être utilisées par MYCOMPANYFILES, sauf obligation légale telle que la mise à disposition sur ordre d'une instance juridique compétente. Le Client accorde à MYCOMPANYFILES, en cas de demande du Client via le service MYCOMPANYFILES, de mettre à disposition d'autres parties certains documents du Client dans le cadre de la réalisation du Service. En dehors de ce cas d'usage, MYCOMPANYFILES ne partage pas de documents du CLIENT.

11.5 Le Client et ses Clients Finaux s'interdisent toute décompilation, « reverse engineering », imitation, reproduction servile et plus généralement toute forme de contrefaçon du Service ou de ses fonctionnalités, graphismes ou apparence générale du site www.mycompanyfiles.fr, de MYCOMPANYFILES et de ses logos, logiciels, marques et droits d'auteur.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

12.1 Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable d'un retard quelconque dans l'exécution de l'une de ses obligations pour l'exercice de l'un de ses droits aux termes du présent Contrat, si elle démontre que ce retard a été dû à un cas de force majeure, c'est-à-dire tout événement irrésistible tant dans sa survenance que dans ses effets, imprévisible lors de la signature du Contrat et échappant au contrôle des Parties conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code Civil.

12.2 Toute partie qui, du fait de la survenance d'un cas de force majeure ne sera pas en mesure d'exécuter ses obligations ou d'exercer ses droits, en fera notification à l'autre partie dans les 24H à partir du moment où il en prend connaissance, en précisant la cause, la nature, la durée prévisible, et les effets prévisibles de cet événement.

12.3 Chaque partie informera l'autre partie des mesures raisonnables, en son pouvoir, qu'elle entend prendre pour faire échec aux conséquences dudit cas de force majeure, afin de reprendre avec le moins de retard possible l'exécution des obligations interrompues.

12.4 Si l'événement de force majeure se poursuit, ou si les parties n'ont pas pu en surmonter ses effets au-delà d'une durée de trois mois à compter de la notification qui en aurait été faite par la partie qui s'en est prévalué, chacune d'elle disposera du droit de résilier de plein droit le présent contrat par lettre recommandée avec accusé réception en respectant un préavis de quinze (15) jours.

ARTICLE 13 – PUBLICITÉ

Il est expressément convenu entre les Parties que MYCOMPANYFILES est autorisée à mentionner le Client (dénomination et logo public) à titre de référence, tant vis-à-vis de ses Clients et prospects que des médias ou du public, pendant toute la durée du Contrat.

ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITÉ

14.1 Chacune des Parties s'engage à respecter la confidentialité de l'ensemble des informations et documents techniques et/ou commerciaux provenant ou relatifs à une autre Partie, auxquels elle aurait eu accès à l'occasion de la négociation et/ou de l'exécution de la prestation, objet du présent Contrat.

14.2 En particulier, chacune des Parties prendra à l'égard de son personnel ou de tout tiers, à qui ces informations et documents seront indispensables pour l'exécution du Contrat de Services, toutes les mesures nécessaires pour assurer cette confidentialité.

14.3 La présente obligation de confidentialité ne s'applique pas à la partie des informations : tombée dans le domaine public à la date de sa communication à la Partie réceptrice, ou qui tomberait dans le domaine public postérieurement à cette date et sans faute de la Partie réceptrice, déjà connue de la Partie réceptrice au moment de sa communication, transmise à la Partie réceptrice avec dispense écrite de confidentialité de la Partie émettrice.

14.4 Le Client s'interdit expressément, sauf autorisation expresse de MYCOMPANYFILES, de mettre les éléments techniques et documentation MYCOMPANYFILES à la disposition de tiers et s'engage à prendre toutes les mesures pour que son personnel respecte cette obligation.

14.5 La présente obligation de confidentialité restera en vigueur postérieurement à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat, pendant une période de cinq (5) ans.

14.6 Les parties s'engagent à respecter et à faire respecter par les membres de leur personnel, mandataires sociaux et sous-traitants la confidentialité, d'une part sur les informations de toute nature concernant l'autre partie dont elles n'ont pu avoir connaissance que dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution des présentes, exception faite des informations tombées dans le domaine public ou qu'elles auraient obtenues de tiers par des moyens légitimes et d'autre part sur le présent contrat, ses annexes et avenants éventuels, exception faite de l'obligation d'en faire état pour assurer son exécution.

ARTICLE 15 – DURÉE

15.1 Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans sauf mention contraire dans le bon de commande.

15.2 A l'issue de cette première période ferme le présent contrat sera renouvelé pour une durée d'un (1) an par tacite reconduction sauf dénonciation, à date anniversaire du contrat, par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois avant ladite date anniversaire.

15.3 Au terme du contrat ou de ses renouvellements ultérieurs, chacune des Parties recouvrera son entière liberté dans la limite des droits consentis. Il ne sera dû aucune indemnité d'aucune sorte de part et d'autre à raison du seul achèvement de ces dispositions.

ARTICLE 16 – RÉSILIATION

16.1 En cas de manquement par l'une des parties aux obligations visées dans les documents contractuels, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires, à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation de plein droit du contrat, sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

16.2 A la fin du présent Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client devra payer l'ensemble des sommes restant dues au titre du Contrat à la date de la résiliation et certifier à MYCOMPANYFILES par écrit dans un délai de cinq (5) jours qu'il a cessé toute utilisation du service MYCOMPANYFILES,

16.3 Les droits et obligations qui, par leur nature se prolongent au-delà de la date d'expiration ou de réalisation du présent Contrat (propriété, confidentialité etc.), demeureront en vigueur au-delà de cette date, tant pour les Parties que pour leurs ayants-droit et ce, jusqu'à leur date respective d'expiration.

ARTICLE 17 – PREUVE

17.1 En application de l'article 1316-1 du Code Civil, les fichiers, données, messages et registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de chaque partie seront admis comme preuve des communications et conventions intervenues entre les parties, dans la mesure où la partie dont ils émanent puisse être identifiée et qu'ils soient établis et conservés dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.

ARTICLE 18 – SOUS TRAITANCE

18.1 . Le Client autorise MyCompanyFiles à recourir aux Sous-traitants tels que décrits dans l'Annexe B « Données Personnelles ». MyCompanyFiles s'engage à ne pas recourir à de nouveaux Sous-traitants dans le cadre de l'exécution des prestations sans en informer de façon expresse, préalable et écrite le Client. Sans objections écrites du Client dans les 30 jours suivants cette information, le recours audit Sous-traitant est réputé autorisé par le Client.

18.2 En cas de recours à un Sous-traitant, MyCompanyFiles se porte fort du respect par ce Sous-traitant des engagements auxquels il s'oblige lui-même, y compris les engagements qu'il pourrait prendre au sein des Clauses contractuelles types. MyCompanyFiles sera donc responsable vis-à-vis du Client de tout manquement au présent Contrat causé par lui-même ou toute personne agissant pour son compte ou à son initiative.

ARTICLE 19 – AUDIT

Le Client pourra, à ses frais, réaliser ou faire réaliser par tout tiers de son choix soumis à un engagement de confidentialité, sans qu'il soit nécessaire d'en justifier les raisons, un audit de la conformité des Prestations.

Le Client s'engage à avertir MCF par écrit de toute mission d'audit, avec un préavis minimum de quinze (15) jours ouvrés, en lui communiquant l'objet de la mission, la durée envisagée de la mission et le nom des experts détachés.

MCF pourra récuser les auditeurs tiers désignés si ils sont liés de quelque manière que ce soit à une organisation ayant une activité concurrente à celle de MCF.

MCF s'engage à collaborer de bonne foi et sans réserve avec tout auditeur ainsi désigné. A ce titre, MCF facilitera l'accès de l'auditeur à tout document ou information ou autre élément utile au bon déroulement de la mission d'audit, et lui facilitera sa mission, en particulier en répondant à toute question et en lui accordant l'accès à tous les outils et moyens nécessaires.

Dans l'hypothèse où l'audit risquerait de perturber les conditions d'exécution du Service, MCF sera en droit de négocier au préalable avec l'auditeur les aménagements de la mission permettant d'éviter ces perturbations. MCF ne pourra être tenu pour responsable des perturbations sur les conditions de fourniture de prestations et de leurs conséquences, qui seraient causées par la procédure d'audit.

Un exemplaire du rapport d'audit rédigé par l'auditeur sera remis à chaque Partie. Les Parties examineront de bonne foi ensemble, en présence si nécessaire de l'auditeur, le rapport d'audit et identifieront, le cas échéant, les actions à engager par MCF pour mettre en œuvre les éventuelles recommandations du rapport d'audit ou tirer les conséquences des constatations.

ARTICLE 20 -CESSION

20.1 Le présent Contrat ainsi que tous les droits et obligations qui y sont attachés pourront être cédés, par MYCOMPANYFILES, à toute société reprenant à son compte l'ensemble des obligations à la charge de la partie cédante.

ARTICLE 21 – RESTITUTION DES DONNEES EN FIN DE CONTRAT

21.1 En cas de fin de contrat, selon le forfait et les options choisis, MYCOMPANYFILES pourra restituer au CLIENT ses données et celles placées par son(ses) Client(s) Final(Finaux) sur un support physique contenant toutes les données du CLIENT et de son(ses) Client(s) Final(Finaux) au tarif en vigueur

21.2 Selon le forfait et les options choisis, à la demande du Client, MYCOMPANYFILES apportera son assistance au Client ou à tout autre prestataire désigné par celui-ci, pour faciliter le transfert de l'hébergement des données du Client. Les prestations d'assistance seront valorisées au tarif standard de MYCOMPANYFILES en vigueur au moment du transfert d'hébergement à défaut de meilleur accord entre les parties.

21.3 Les parties conviennent des stipulations suivantes en ce qui concerne la facturation des prestations d'assistance à la récupération des données récupération des données fournie par MYCOMPANYFILES :

- si la récupération des données découle de la résiliation du contrat suite à une dénonciation du Contrat ou une faute de la part de MYCOMPANYFILES, les prestations d'assistance à la récupération des données ne seront alors pas facturées au Client ;
- si la récupération des données découle de la survenance d'un cas de force majeure, les coûts de l'assistance à la récupération des données seront partagés par moitié ;
- si la récupération des données découle d'autres causes d'interruption du présent contrat, les prestations d'assistance à la récupération des données par MYCOMPANYFILES seront facturées au Client.

21.4 MYCOMPANYFILES s'engage à opérer la restitution des données le mois précédant la date effective d'extinction du présent contrat ainsi que le mois suivant, sauf en cas de force majeure ou de résiliation pour manquement de l'une des parties où la récupération des données s'opérera dans les deux mois suivant la résiliation du contrat. Cependant, à la demande expresse du client et aux frais de ce dernier, MYCOMPANYFILES s'engage à proroger les opérations de restitution des données.

21.5 En cas de résiliation à l'initiative de MYCOMPANYFILES pour manquement du client à ses obligations de paiement, MYCOMPANYFILES s'engage à assurer la restitution des données sous réserve du paiement préalable par le Client d'une somme couvrant la totalité des factures échues couvrant les prestations de MYCOMPANYFILES jusqu'à la date de résiliation du contrat et de la restitution des données chiffrée préalablement par MYCOMPANYFILES en vertu de sa tarification standard à la date de ladite résiliation.

21.6 De même, MYCOMPANYFILES n'opérera pas la restitution des données du contrat en cas de contenu illicite ayant fait l'objet d'une réclamation d'un tiers ou d'une autorité judiciaire.

ARTICLE 22 – GARANTIE « SATISFAIT OU REMBOURSE »

22.1 Le Client dispose d'une garantie « Satisfait ou remboursé » qui est appliquée dans les conditions suivantes :

- La demande de remboursement doit parvenir par écrit à MyCompanyFiles dans les 3 mois suivant la date de la commande^{11/11}_{SEP}
- La demande doit être motivée et expliquée au service commercial de MyCompanyFiles et être illustrée d'exemples^{11/11}_{SEP}
- Le Client doit avoir effectué les actions minimales de démarrage de la solution, à savoir, avoir participé aux formations, et ouvert des accès à ses clients
- Le Client doit avoir respecté les préconisations de démarrage émises par MyCompanyFiles, en particulier : avoir suivi le plan de formation et avoir communiqué vers ses clients en amont de l'ouverture du service^{11/11}_{SEP}
- En cas de demande de remboursement, le Service est arrêté, et l'application smartphone retirée des appstores
- Le remboursement du montant de la commande est effectué par MyCompanyFiles dans les 30 jours suivant l'arrêt du Service.

ARTICLE 23 - MODIFICATION DU CONTRAT ET DU SERVICE

23.1 Toute mesure législative ou réglementaire, comme toute interprétation d'une règle légale ou réglementaire par une autorité compétente, qui aurait pour effet de modifier tout ou partie des présentes, sera applicable dès son entrée en vigueur.

23.2 Du fait des évolutions possibles du Service et des caractéristiques des traitements qui y sont associés, ce Contrat peut évoluer.

MyCompanyFiles se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les champs des prestations offertes par l'intermédiaire du Service. Les nouvelles caractéristiques seront portées à la connaissance du Client via le Service ou directement sur l'adresse email du Client au plus tard un mois avant leur date d'application,

En cas de désaccord, le Client notifiera ses motifs à MyCompanyFiles par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 5 jours ouvrés suivant la réception des nouvelles dispositions.

A réception, les Parties se réuniront pour étudier ensemble ces motifs et les modalités permettant la continuation du Contrat.

ARTICLE 24 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

24.1 Dans le cas où une des clauses du contrat serait déclarée nulle ou sans objet, cette clause est réputée non écrite et ne saurait entraîner la nullité du contrat dans son ensemble. En conséquence, les Parties modifieront le Contrat, tout en préservant leurs intentions initiales et prendront les mesures nécessaires pour rendre légale, valide et exécutoire la clause litigieuse.

24.2 Les parties ne sont animées par aucun "affectio societatis" et le contrat ne saurait être interprété comme créant une quelconque entité dotée de la personnalité morale, à quelque titre que ce soit, entre les Parties.

24.3 Sauf disposition contraire prévue au présent Contrat ou accord écrit préalable de l'autre Partie, chacune des Parties s'engage à ne pas solliciter l'un quelconque des employés de l'autre Partie pendant toute la durée du présent Contrat et l'année suivant son échéance ou sa résiliation. En cas de manquement à cette obligation, la Partie défaillante devra payer à l'autre Partie une indemnité égale au salaire de l'employé débauché pendant les douze

(12) mois précédant son débauchage, charges salariales et patronales incluses, nonobstant le droit de la Partie victime de demander indemnisation du préjudice ainsi subi.

24.4 Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'ait pas exigé l'application de l'un quelconque de ses droits, conformément aux termes du présent Contrat, ou d'une clause quelconque dudit Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir auxdits droits ou à ladite clause.

24.5 Les intitulés des articles, paragraphes, annexes et tables des matières ne sont données qu'à titre de référence et de commodité. Ils ne font pas partie intégrante, ni n'entrent dans l'interprétation du Contrat.

24.6 Pour l'exécution du présent Contrat, les Parties élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

ARTICLE 25 – ASSURANCES

25.1 Les Parties déclarent qu'elles sont, pendant toute la durée du Contrat, titulaires d'une police d'assurance émanant d'une compagnie notoirement solvable couvrant les garanties de leur Responsabilité Civile et couvrant les conséquences éventuelles de fautes, erreurs, omissions ou négligence commises lors de l'exécution du Service.

25.2 Les Parties s'engagent à conserver une telle assurance pendant toute la durée du présent Contrat.

25.3 Chaque Partie s'engage à communiquer, sur simple demande de l'autre Partie, une attestation justifiant cette couverture et le paiement des primes des assurances souscrites.

ARTICLE 26 - LOI APPLICABLE ET LITIGES

26.1 Le présent Contrat est soumis à la loi française.

26.2 En cas de litige relatif à la formation, l'exécution et l'interprétation des présentes, les Parties conviennent de se soumettre préalablement à toute action judiciaire à une procédure de conciliation amiable devant intervenir entre les représentants opérationnels de chaque Partie. Pour ce faire les Parties devront se réunir dans les quinze (15) jours suivant la réception de la lettre recommandée faisant état des désaccords. Si aucun accord ne parvenait à être trouvé au niveau opérationnel, les Parties porteront leur différend au niveau de leur direction générale respective.

26.3 A défaut de règlement amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Versailles, y compris en matière de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sauf disposition d'ordre public contraire telle qu'en matière de propriété intellectuelle.

Annexe A - Conditions Particulières de Vente des options (Application Smartphone en marque blanche, Agent Serveur)

A1 Application Smartphone Android / Iphone en marque blanche

Dans le cas d'une application vendue aux couleurs du Client :

Personnalisation -

L'application mobile MyCompanyFiles peut être mise aux couleurs du Client.

- Les images et icônes pourront être remplacées.
- Les couleurs des éléments d'interface (par exemple, *barre de navigation*) seront changées.

Sont exclues les modifications importantes qui exigeraient l'ajout de code source ou de réorganiser l'interface utilisateur.

Fourniture des éléments graphiques

Le Client fournit les éléments graphiques (pictogrammes, images, logos) à intégrer dans l'application et autorise MyCompanyFiles à les utiliser dans le cadre de la fourniture du Service pendant toute la durée du Contrat

MyCompanyFiles communique la liste des éléments nécessaires et leurs spécifications techniques (dimensions, format de fichiers) à réception de commande.

Compatibilité

APPLE :

Le terminal doit être animé au minimum par la dernière version du système d'exploitation iOS publiée par Apple. Les évolutions peuvent impliquer une obligation pour l'Utilisateur de passer à une version plus récente d'iOS.

La compatibilité avec de futurs modèles ou système d'exploitation ne peut pas être garantie par MyCompanyFiles.

ANDROID :

MyCompanyFiles s'engage à faire en sorte que l'application soit compatible avec le plus de terminaux sur le marché. Cependant, la grande diversité des terminaux supportant la technologie Android ainsi que des versions d'OS (Operating Systems) ne nous permet pas de garantir une compatibilité à 100%.

Fiabilité

MyCompanyFiles est responsable des défauts (bogues, lenteurs, etc.) de son programme, et devra corriger gratuitement tout défaut découvert dans les 6 mois qui suivent la livraison, si le défaut lui est directement imputable.

Sont exclus de cette garantie les défauts qui ne sont pas de son fait, par exemple, un bogue du système d'exploitation de l'appareil mobile.

Maintenance

La maintenance inclut la maintenance des certificats Apple et Android (pour envois des pushes), les mises à jour mineures de l'application, incluant une livraison par an auprès d'Apple et Google.

En cas d'améliorations de l'application suite à des retours utilisateurs, MyCompanyFiles pourra proposer au Client de mettre à jour son application par anticipation. Un forfait de publication sur les appstores pourra alors être appliqué au-delà de la publication annuelle.

Mise à disposition de l'application

APPLE :

Compte développeur

MyCompanyFiles réalise, via son compte Développeur iOS, la publication de l'application. MyCompanyFiles réalise les opérations suivantes :

- Signer l'application en vue de sa publication
- Configurer les services Push d'Apple.

Validation

Le Client est informé que les applications publiées sur l'AppStore sont soumises à la validation d'Apple. En cas de refus de l'application :

- si le refus est directement lié à la réalisation technique (par exemple, bogues, utilisation d'API privées, non-respect des recommandations), MyCompanyFiles devra corriger l'application dans les meilleurs délais.

- si le refus est lié à un autre motif, notamment à cause d'éléments de personnalisation fournis par le Client, MyCompanyFiles ne pourra être tenu responsable du refus. Les Parties se réuniront pour valider conjointement les modifications à effectuer, et leurs modalités de réalisation, pour permettre que l'application soit validée.

ANDROID :

Compte développeur

MyCompanyFiles réalise, via son compte Développeur Android, la publication de l'application. MyCompanyFiles réalise les opérations suivantes :

- Signer l'application en vue de sa publication
- Configurer les services Push d'Android.

Validation

Le Client est informé que les applications publiées sur Google PlayStore sont soumises à la validation de Google. En cas de refus de l'application :

- si le refus est directement lié à la réalisation technique (par exemple, bogues, utilisation d'API privées, non-respect des recommandations), MyCompanyFiles devra corriger l'application dans les meilleurs délais.

- si le refus est lié à un autre motif, notamment à cause d'éléments de personnalisation fournis par le Client, MyCompanyFiles ne pourra être tenu responsable du refus. Les Parties se réuniront pour valider conjointement les modifications à effectuer, et leurs modalités de réalisation, pour permettre que l'application soit validée.

Livrables

À l'issue du projet, le client recevra au minimum les éléments suivants : Application sur l'Appstore

Code Source

La réalisation du projet n'implique pas l'acquisition de la propriété du Code source de l'application Iphone ou Android par le Client. Celui-ci reste la propriété exclusive de MyCompanyFiles.

A2 Agent Serveur

Définition

Agent Serveur est un module logiciel, développé et fourni par MyCompanyFiles, qui permet de réaliser un ensemble des services optionnels permettant d'automatiser les échanges de fichiers entre le Client et le Client Final via le Service MyCompanyFiles.

Les différents services optionnels de l'offre de MyCompanyFiles utilisant Agent Serveur sont :

- Publisher (Mise à disposition automatique des résultats de traitements Client vers Client Final)
- Downloader (Collecte automatique des fichiers depuis l'espace du Client Final sur la plateforme vers le Client)
- LGI (Automatisation paramétrage Clients Finaux) depuis la Gestion Interne du Client
- GDAACL (Gestion des droits ACL)

Modalités techniques d'installation et d'intervention

Lorsque le Client souscrit à une option d'un des services Agent Serveur, MyCompanyFiles lui concède une licence d'utilisation du logiciel Agent Serveur pendant toute la durée du Contrat.

La mise en œuvre d'une option Agent Serveur nécessite l'installation d'un module logiciel sur un serveur du système d'information du Client.

Le choix du serveur sur lequel est installé le module Agent Serveur est de l'entière responsabilité du Client.

L'installation du module Agent Serveur ne pourra être effectuée que sur une version à jour, supportée par l'éditeur, du système d'exploitation du serveur sur lequel le Client notifie à MyCompanyFiles qu'il doit être installé. En cas de non-conformité constatée par MyCompanyFiles lors de la phase d'initialisation de l'installation, MyCompanyFiles se réserve le droit de différer l'installation jusqu'à la mise en conformité de son système par le Client.

Si le serveur est hébergé ou géré par un sous-traitant du Client, le Client s'engage à faciliter les échanges entre son sous-traitant et MyCompanyFiles de sorte à faciliter l'installation et la maintenance du module Agent Serveur.

Le Client ayant souscrit à un service Agent Serveur autorise MyCompanyFiles ou un de ses sous-traitants dûment mandatés à procéder à l'installation du module logiciel Agent Serveur sur son système d'information selon les modalités techniques qui lui seront notifiées par MyCompanyFiles à réception de sa commande.

Ses modalités techniques comprendront :

- Les pré-requis techniques
- Un calendrier prévisionnel des interventions (dates et plages horaires)
- Le nom des personnels MyCompanyFiles intervenant sur l'installation (collaborateurs MyCompanyFiles ou sous-traitants).

Le Client fournit aux intervenants MyCompanyFiles des accès nominatifs à son système d'information avec des droits suffisants pour réaliser l'installation (droits minimum précisés dans les prérequis techniques).

Ces accès devront être valides a minima sur les plages horaires précisées par le calendrier communiqué par MyCompanyFiles.

MyCompanyFiles garantit que seules les actions nécessaires à l'installation du module Agent Serveur seront réalisées sur le système d'information du Client et prend toutes les dispositions pour que ses interventions ne perturbent pas le fonctionnement du système d'information du Client.

Toutefois, des tests nécessitant l'environnement technique complet du Client peuvent s'avérer nécessaires ; dans cette hypothèse, MyCompanyFiles en avertit le Client lors de la notification et définit avec lui les plages horaires pendant lesquelles ces tests auront le moins d'impacts sur le fonctionnement du système d'information du Client.

Il appartient au Client de mettre en place les éventuels outils de contrôle et de journalisation des actions réalisées par les intervenants de MyCompanyFiles.

L'installation du module Agent Serveur fait l'objet d'une recette par le Client

Une mise à jour du module logiciel peut être nécessaire pour des raisons de maintenance curative, corrective ou évolutive : ces mises à jour peuvent être effectuées par un automate ou par une intervention de MyCompanyFiles, les modalités techniques de cette intervention étant les mêmes que lors de l'installation.

Une fois l'ensemble des modalités techniques définies conjointement validées, elles sont consignées dans une fiche d'intervention communiquée au Client.

Fin de contrat

Une fois la date de fin d'effet du contrat validée par les Parties, MyCompanyFiles contacte le Client pour procéder à la désinstallation du module logiciel Agent Serveur.

Annexe B « Données Personnelles »

1 Introduction

Dans le cadre du contrat de prestations de services entre le Client et MyCompanyFiles, MyCompanyFiles réalise un certain nombre de traitements pour le compte du Client.

Ces traitements peuvent concerner des données à caractère personnel telles que définies par le Règlement Général sur le Données Personnelles (RGPD) du 27 Avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Dans le cadre de ces traitements, MyCompanyFiles agit uniquement sur les instructions du Client : le présent document résume ces instructions, ainsi que les principales mesures de sécurité.

2 Description des traitements

MyCompanyFiles est un prestataire de services qui offre aux entreprises une plateforme d'échanges sécurisés d'informations professionnelles, manuelles ou automatisées entre des prestataires (principalement des experts comptables) et leurs entreprises clientes.

MyCompanyFiles agit en tant que Responsable de Traitement dans le cadre de son activité d'entreprise commerciale et en tant que Sous-traitant dans le cadre des prestations fournies aux Clients.

2.1 Traitements pour lesquels MyCompanyFiles agit en tant que Responsable de Traitement

MyCompanyFiles effectue un certain nombre de traitements nécessaires à son activité :

- Traitements relatifs à l'exécution du Contrat (gestion des commandes, facturation, recouvrement)
- Gestion fichier Client et animation
- Prospection commerciale
- Service Client

Dans le cadre de ces traitements, MyCompanyFiles utilise un certain nombre de sous-traitants liés par des contrats qui les engagent au respect du RGPD.

La liste de ces sous-traitants peut être fournie au Client par MyCompanyFiles sur simple demande.

Pour plus de détails, les Utilisateurs peuvent consulter la Politique de Confidentialité disponible sur le Site.

2.2 Traitements pour lesquels MyCompanyFiles agit en tant que Sous-traitant

MyCompanyFiles, en tant que sous-traitant de ses Clients, est amené à traiter des données à caractère personnel des Personnes Concernées par les traitements réalisés par les Clients et/ou les Clients Finaux.

Les principaux traitements réalisés par MyCompanyFiles en tant que Sous-traitant sont les suivants :

- Service de base MyCompanyFiles
 - Collecte des informations (dépôts des fichiers et documents)
 - Restitution des résultats de traitements
 - Administration du portail dédié au Client – Gestion des utilisateurs
- Application Smartphone MyCompanyFiles

- Options Agent Serveur
 - Mise à disposition automatique des résultats de traitements (Publisher)
 - Collecte automatique des fichiers auprès du Client Final (Downloader)
 - Automatisation paramétrage Client Final (LGI)
 - Gestion automatique des droits ACL Windows
- Signature électronique
 - Certification par signature électronique Yousign
 - Certification par signature électronique Jesignexpert

2.2.1 Hébergement et exploitation plateforme

L'hébergement des prestations du Service MyCompanyFiles est sous-traité à OVHCloud, société française, sur une infrastructure (2 sites situés en Union Européenne). MyCompanyFiles assure l'administration et l'exploitation de l'infrastructure.

2.2.2 Service de base MyCompanyFiles

2.2.2.1 Collecte des informations

Finalité du traitement

Une interface de paramétrage permet au Client de configurer la plateforme MyCompanyFiles de sorte que les collaborateurs du Client et les Clients Finaux puissent accéder pour y déposer des fichiers (fichiers de données ou documents numérisés).

Le traitement « Collecte des informations » permet aux Clients Finaux d'alimenter le système d'information du Client de sorte que ses collaborateurs puissent effectuer les traitements nécessaires à l'exécution de leur contrat avec le Client Final (par exemple : collecte de justificatifs de frais professionnels pour comptabilité, collecte de feuilles de congés pour la paie).

Ces fichiers peuvent être déposés manuellement par le Client Final ou collectés par des modules applicatifs de MyCompanyFiles auprès d'applications en mode Cloud ou en mode SaaS fournies par des prestataires en contrat avec le Client ou le Client Final.

Base légale du traitement

Intérêt légitime (Exécution du contrat entre MyCompanyFiles et le Client)

Personnes concernées

Salariés et dirigeants des Clients Finaux, paramétrés par le Client.

Données concernées

Définies et transmises par le Client et le Client Final, potentiellement données d'identification, données vis professionnelles, données économiques et financières, données de localisation (déplacements), NIR (figurant sur bulletins de paie).

Collecte des données

Les données sont collectées, pour le compte du Client, auprès des acteurs suivants :

- Les collaborateurs du Client
- Le Client Final

Durée de conservation des données

Durée du contrat avec le Client + 5 semaines (inclut la durée du cycle de sauvegarde)

Destinataires des données

Destinataires externes

- Client
- Client Final
- Tiers désignés et paramétrés par le Client.

Sous-traitants (hors hébergement) :

Nom	Domaine	Localisation
Budget insight	Collecte de factures Hébergement sous-traité à OVHCloud Chiffrement des données sensibles sous-traité à AWS	France Serveurs localisés en UE
Securibox	Collecte de factures Hébergement sous-traité à Microsoft Azur Vault Chiffrement des données de paiement sensibles sous-traité à Microsoft Azur Vault	France Serveurs localisés en UE

2.2.2.2 Restitution des résultats de traitements

Finalité du traitement

Une interface de paramétrage permet au Client de configurer la plateforme MyCompanyFiles de sorte à collecter des fichiers résultants des traitements réalisés par le Client et à les mettre à disposition du Client Final dans le cadre de l'exécution de leur contrat avec le Client Final.

Le traitement « Restitution des résultats de traitements » permet d'alimenter la plateforme MyCompanyFiles avec les résultats de traitements réalisés par le Client ou un de ses prestataires, soit pour les compléter soit pour les mettre à disposition du Client Final.

Ces fichiers peuvent être déposés manuellement par le Client ou collectés par des modules applicatifs de MyCompanyFiles auprès d'applications en mode Cloud ou en mode SaaS fournies par des prestataires sous-traitants du Client ou du Client Final.

Base légale du traitement

Intérêt légitime (Exécution du contrat entre MyCompanyFiles et le Client)

Personnes concernées

Salariés et dirigeants des Clients Finaux du Client, paramétrés par le Client.

Données concernées

Définies et transmises par le Client et le Client Final, potentiellement données d'identification, données vie professionnelle, données économiques et financières, données de localisation (déplacements), NIR (figurant sur bulletins de paie)

Collecte des données

Les données sont collectées, pour le compte du Client, auprès des acteurs suivants :

- Les collaborateurs du Client
- Les sous-traitants du Client, autorisés par le Client

Durée de conservation des données

Durée du contrat avec le Client + 5 semaines (inclut la durée du cycle de sauvegarde)

Destinataires des données

Destinataires externes

- Client Final
- Tiers désignés et paramétrés par le Client.

Sous-traitants : aucun hors hébergement

2.2.2.3 Administration du portail dédié au Client – Gestion des utilisateurs

Finalité du traitement

Une interface, accessible uniquement par les Utilisateurs du Client ayant les droits d'administration, permet au Client de configurer la plateforme MyCompanyFiles pour ses besoins dans le cadre de l'exécution du contrat et d'administrer :

- Les utilisateurs (collaborateurs du Client et du Client Final).

- Les flux et quels utilisateurs y accèdent.

Description du traitement

Les principales fonctions de cette interface d'administration sont les suivantes :

- Création, mise à jour, suspension et effacement de collaborateurs du Client avec affectation des droits (lecture uniquement, modification, ...) à partir de profils prédéfinis.
- Création, mise à jour, suspension et effacement des utilisateurs des Clients Finaux avec affectation des droits.
- Activation des flux de données entre les applications utilisées par le Client, permettant à l'application MyCompanyFiles d'effectuer les collectes et restitution de données.
- Paramétrage et activation de la fonction SSO (Single Sign-On), permettant l'accès par les utilisateurs du Client Final à différentes applications partenaires de MyCompanyFiles via une authentification unique (identifiant, mot de passe).
- Affectation des dossiers aux contacts (collaborateurs Client ou Client Final).
- Journalisation des connexions (collaborateurs Client ou Client Final).

Base légale du traitement

Intérêt légitime (Exécution du contrat entre MyCompanyFiles et le Client)

Personnes concernées

Salariés et dirigeants des Clients Finaux et collaborateurs du Client, paramétrés par le Client.

Données concernées

Définies et transmises par le Client et le Client Final, potentiellement :

- Données d'identification
- Données de connexion

Collecte des données

Les données sont transmises ou saisies par le Client.

Durée de conservation des données

Durée du contrat avec le Client + 5 semaines (inclut la durée du cycle de sauvegarde)

Destinataires des données

Sous-traitants : aucun hors hébergement

2.2.3 Application Smartphone MyCompanyFiles

Finalité du traitement

L'application Smartphone constitue l'interface d'accès mobile au Service MyCompanyFiles et permet d'effectuer certaines opérations :

- Collecte d'informations et de documents
- Collecte de documents GARH
- Consultation de dossiers sur la plateforme MyCompanyFiles.

Description du traitement

- Scan par le Client Final et transmission au Client (Espace CF) (ou à une adresse mail paramétrée par le Client) de documents comptables numérisés tels que notes de frais ou des factures.
- Saisie ou transmission par le Client Final au Client (Espace CF) de documents liés à la gestion administrative des RH (éléments variables de paie, alertes DSN).
- Consultation par le Client Final des dossiers de son espace sur la plateforme MyCompanyFiles.

Base légale du traitement

Intérêt légitime (Exécution du contrat entre MyCompanyFiles et le Client)

Personnes concernées

Salariés et dirigeants des Clients Finaux et des collaborateurs du Client.

Données concernées

Définies et transmises par le Client Final, potentiellement données d'identification, données vie professionnelle, données économiques et financières, données de localisation (déplacements), NIR (figurant sur bulletins de paie):

Collecte des données

Les données sont transmises ou saisies par le Client Final et/ou la Personne concernée.

Durée de conservation des données

Durée du contrat avec le Client + 5 semaines (inclut la durée du cycle de sauvegarde)

Destinataires des données

Destinataires externes

- Client,
- Client Final

Sous-traitants : aucun hors hébergement

2.2.4 Options Agent Serveur

Agent Serveur est un robot logiciel développé par MyCompanyFiles permettant d'automatiser certaines fonctions. Les développements et le support d'Agent Serveur sont en partie sous-traités à Asserina, société française. Par conséquent, Asserina est considéré comme sous-traitant au titre du RGPD pour l'ensemble des traitements « Options Agent Serveur »

2.2.4.1 Mise à disposition automatique des résultats de traitements (Publisher)

Finalité du traitement

Un robot (Agent Serveur) est installé sur le serveur du Client et paramétré pour mettre à disposition des résultats de traitements du Client au Client Final de façon automatique. Pour faire le lien entre la plateforme MyCompanyFiles et le serveur du Client, le robot de publication (Publisher) s'appuie sur un fichier de configuration contenant une table de correspondance entre les deux SI.

Le Publisher peut établir des tables de correspondance sur le SI du client avec une arborescence de fichier classique (Windows, Mac, Linux), ou bien avec une base de données.

Base légale du traitement

Intérêt légitime (Exécution du contrat entre MyCompanyFiles et le Client)

Personnes concernées

Salariés et dirigeants des Clients Finaux du Client, paramétrés par le Client.

Données concernées

Définies et transmises par le Client et le Client Final, potentiellement données d'identification, données vie professionnelle, données économiques et financières, données de localisation (déplacements), NIR (figurant sur bulletins de paie).

Durée de conservation des données

Durée du contrat avec le Client + 5 semaines (inclut la durée du cycle de sauvegarde)

Destinataires des données

Destinataires externes

- Client
- Client Final

Sous-traitants : Asserina

2.2.4.2 Collecte automatique des fichiers auprès du Client Final (Downloader)

Finalité du traitement

Un robot (Agent Serveur) est installé sur le serveur du Client et paramétré pour collecter vers celui-ci des fichiers du Client Final déposés sur son espace MyCompanyFiles de façon automatique. Pour faire le lien entre la plateforme MyCompanyFiles et le serveur du Client, le robot de collecte (Downloader) s'appuie sur un fichier de configuration contenant une table de correspondance entre les deux SI.

Base légale du traitement

Intérêt légitime (Exécution du contrat entre MyCompanyFiles et le Client)

Personnes concernées

Salariés et dirigeants des Clients Finaux du Client, paramétrées par le Client.

Données concernées

Définies et transmises par le Client et le Client Final, potentiellement données d'identification, données vie professionnelle, données économiques et financières, données de localisation (déplacements), NIR (figurant sur bulletins de paie).

Durée de conservation des données

Durée du contrat avec le Client + 5 semaines (inclut la durée du cycle de sauvegarde)

Destinataires des données

Destinataires externes

- Client

Sous-traitants : Asserina

2.2.4.3 Automatisation paramétrage Client Final (LGI)

Finalité du traitement

Un robot (Agent Serveur) est installé sur le serveur du Client et paramétré pour automatiser les principales fonctions d'administration sans actions manuelle de la part d'un collaborateur, grâce à un lien avec le logiciel de gestion interne du client. Les principales fonctions de cette interface d'administration sont les suivantes :

- Création, mise à jour, suspension et suppression de collaborateurs du Client avec affectation des droits (lecture uniquement, modification, ...) à partir de profils prédéfinis.
- Création, mise à jour, suspension et suppression des utilisateurs des Clients Finaux avec affectation des droits.
- Activation des flux de données entre les applications utilisées par le Client, permettant à l'application MyCompanyFiles d'effectuer les collectes et restitution de données.
- Paramétrage et activation de la fonction SSO (Single Sign-On), permettant l'accès par les utilisateurs du Client Final à différentes applications métiers de sous-traitants du Client, partenaires de MyCompanyFiles, via une authentification unique (identifiant, mot de passe).
- Affectation des dossiers aux contacts (collaborateurs Client ou Client Final).

Pour faire le lien entre la plateforme MyCompanyFiles et le serveur du Client, le robot Agent Serveur s'appuie sur un fichier de configuration contenant une table de correspondance entre les deux SI.

Base légale du traitement

Intérêt légitime (Exécution du contrat entre MyCompanyFiles et le Client)

Personnes concernées

Salariés et dirigeants des Clients Finaux du Client, paramétrées par le Client.

Données concernées

- Données d'identification

Durée du contrat avec le Client + 5 semaines (inclut la durée du cycle de sauvegarde)

Destinataires des données

Destinataires externes

- Client
- Client Final
- Destinataires désignés par le Client (prestataires sous-traitants du Client)

Sous-traitants : Asserina

2.2.4.4 Gestion automatique des droits ACL Windows

Finalité du traitement

Un robot (Agent Serveur) est installé sur le serveur du Client qui a pour objectif de verrouiller les droits des collaborateurs du Client selon leur profil ainsi que les règles de nommage des répertoires sur une arborescence de type Windows.

Base légale du traitement

Intérêt légitime (Exécution du contrat entre MyCompanyFiles et le Client)

Personnes concernées

Salariés et dirigeants des Clients Finaux du Client, paramétrées par le Client.

Données concernées

- Données d'identification

Durée de conservation des données

Durée du contrat avec le Client + 5 semaines (inclut la durée du cycle de sauvegarde)

Destinataires des données

Destinataires externes

- Client

Sous-traitants : Asserina

Certification par signature électronique

2.2.4.5 Certification Yousign

Finalité du traitement

Certains documents, avant d'être traités par le Client ou mis à disposition du Client Final doivent être validés, cette validation étant formalisée par une signature électronique.

Une interface de paramétrage permet au Client de configurer, sur la plateforme MyCompanyFiles, le workflow et les documents qui doivent être validés par une signature électronique.

La plateforme MyCompanyFiles gère le workflow de la signature lors de la mise à disposition du document.

Base légale du traitement

Exécution du contrat entre MyCompanyFiles et le Client.

Personnes concernées

Salariés et dirigeants des Clients Finaux du Client, paramétrées par le Client.

Données concernées

Définies par le Client et le Client Final, potentiellement :

- Données d'identification des signataires

Durée de conservation des données

Durée du contrat avec le Client + 5 semaines (inclut la durée du cycle de sauvegarde)

Destinataires des données

Destinataires externes

- Collaborateur du Client Final
- Tiers désignés et paramétrés par le Client

Sous-traitants : (hors hébergement)

Nom	Domaine	Localisation
Yosign (Fournisseur de services de confiance qualifié eIDAS)	Processus sécurisé de signature électronique	France

2.2.4.6 Certification Jesignexpert

Finalité du traitement

Certains documents, avant d'être traités par le Client ou mis à disposition du Client Final doivent être validés, cette validation étant formalisée par une signature électronique.

Une interface de paramétrage permet au Client de configurer, sur la plateforme MyCompanyFiles, le workflow et les documents qui doivent être validés par une signature électronique.

La plateforme MyCompanyFiles gère le workflow de la signature lors de la mise à disposition du document.

Base légale du traitement

Exécution du contrat entre MyCompanyFiles et le Client.

Personnes concernées

Salariés et dirigeants des Clients Finaux du Client, paramétrées par le Client.

Données concernées

Définies par le Client et le Client Final, potentiellement :

- Données d'identification des signataires

Durée de conservation des données

Durée du contrat avec le Client + 5 semaines (inclut la durée du cycle de sauvegarde)

Destinataires des données

Destinataires externes

- ECMA (France) – Plateforme JeSignExpert.com certifiée eIDAS
- Collaborateur du Client Final
- Tiers désignés et paramétrés par le Client

Sous-traitants : (hors hébergement)

3 Moyens mis en œuvre pour sécuriser les traitements

3.1 Introduction

MyCompanyFiles, par la nature de ses prestations, est engagé dans une démarche continue de sécurité et de protection des données personnelles de ses utilisateurs, Cette démarche est matérialisée par une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) mise en place selon les standards de sécurité ISO 27001 :2013 adaptés à la structure et à l'activité de MyCompanyFiles et selon les recommandations des autorités en charge de la cybersécurité (ANSSI, CNIL).

La Sécurité de l'Information utilise quatre attributs normalisés (DCIP) sur lesquels s'expriment les niveaux de sécurité atteints ou les altérations provoqués sur les composants des Systèmes d'Information.

Les principaux éléments de la PSSI de MyCompanyFiles sont décrits ci-après.

3.2 Principes

Ces attributs de sécurité normalisés sont :

- **Disponibilité** : la Disponibilité est définie comme le fait que les utilisateurs autorisés ont accès aux informations désirés lorsqu'ils en ont besoin.
- **Intégrité** : l'Intégrité est définie comme la protection de l'exactitude et de l'intégralité de l'information et des méthodes de traitement au moment de leur utilisation
- **Confidentialité** : la confidentialité est définie comme le fait que l'information n'est accessible qu'aux personnes qui sont autorisées à y accéder.
- **Possibilité de Preuve** : la possibilité de preuve est une fonctionnalité qui permet de trouver l'origine d'une action.

3.3 Organisation de la sécurité.

La sécurité est organisée autour des éléments suivants :

- - un comité sécurité sous la responsabilité du Président de MyCompanyFiles
- - le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) MyCompanyFiles
- - des revues périodiques
- - la prise en compte de la sécurité dès la conception des processus et des produits et des services (security by design).
- - un audit et des tests d'intrusion périodiques

Sécurité des Ressources Humaines

- Vérification des identités, diplômes et références professionnelles lors du processus de recrutement
- Clauses de confidentialité et d'acceptation de la charte informatique interne dans chaque contrat de travail ou convention de stage.
- Sensibilisation à la sécurité par des informations et formations périodiques
- Goodbye process

Gestion des actifs

- Services hébergés en Union Européenne sur les sites OVHCloud certifiés ISO/CEI 27001.
- Inventaire des ressources matérielles et logicielles utilisées, avec leurs versions exactes maintenu à jour.
- Cartographie des architectures (matérielle, logicielle, réseau) maintenue à jour.
- Cloisonnement des informations et des données clients assuré par l'architecture réseau segmentée de l'hébergeur, séparant la production et les autres environnements, la politique de gestion des accès et des mots de passe, et la politique de filtrage des flux

3.4 Contrôle d'accès

3.4.1 Politique de contrôle d'accès et de gestion des habilitations

Cette politique traite de la gestion des droits d'accès aux systèmes et aux interfaces sensibles.

Elle s'applique aux :

- Interfaces d'administration des firewalls et équipements réseau (reverse-proxy, etc.),
- Systèmes d'exploitation,
- Bases de données,
- Applications.

Le principe d'attribution des permissions est appliqué selon les principes "Need to know", "leastprivileges".

Les accès d'administration à la plateforme sont effectués via VPN.

L'administration de l'infrastructure est réalisée par MyCompanyFiles via un VPN sécurisé avec une authentification à 2 facteurs renouvelée périodiquement.

L'administrateur du Client peut définir des profils utilisateurs qui régissent leurs droits d'accès.

Hormis les utilisateurs internes MyCompanyFiles, l'affectation des profils aux Utilisateurs est réalisée par l'administrateur de chaque Client qui est seul responsable de cette affectation.

3.4.2 Politique de gestion des identités et des mots de passe

Un compte unique nominatif doit-être attribué à chaque utilisateur ; l'usage de compte partagé ou générique est prohibé.

Tout ajout/suppression ou modification d'un compte est encadré et validé.

Les mots de passe ne transitent jamais en clair sur le réseau et sont stockés chiffrés.

Les mots de passe sont complexes (8 caractères minimum et à minima 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial).

Un mot de passe a une durée de validité paramétrable par l'administrateur du Client.

Les comptes sont bloqués automatiquement, pendant 5 minutes, après 4 tentatives de login en échec, tous navigateurs confondus.

Les sessions se verrouillent automatiquement après 2 heures d'inactivité.

En cas d'oubli de mot de passe, l'utilisateur fournit son identifiant. Si celui-ci est connu du système, un lien d'activation valide 1 heure lui est envoyé. Le mot de passe précédent est effacé du système.

3.4.3 Politique de gestion des accès distants

Quel que soit l'utilisateur, l'accès à la plateforme MyCompanyFiles est systématiquement effectué via le protocole sécurisé https qui établit une connexion chiffrée à l'aide d'un certificat entre les postes de travail des utilisateurs et le serveur sur lequel est hébergé la plateforme.

3.4.4 Interopérabilité

Les moyens d'authentification associés aux interfaces sont interopérables tant au niveau des applications clientes (par exemple navigateurs web) que des systèmes d'exploitation.

Cryptographie

Les moyens cryptographiques utilisés sur le service MyCompanyFiles sont les suivants :

- Protocoles sécurisés : TLS 1.1 et 1.2
- Mots de passe : SHA1 avec salt

3.5 Sécurité physique et environnementale

La sécurité physique est assurée par l'hébergeur de l'infrastructure (OVHCloud), dont les engagements, en termes de sécurité physique sont définis dans sa politique de sécurité (https://www.ovh.com/fr/protection-donnees-personnelles/secure.xml#accordion_1872-11).

3.6 Sécurité de l'exploitation

3.6.1 Gestion des changements

Les changements réalisés sont essentiellement des évolutions applicatives et sont réalisées selon la procédure suivante :

- Tests et recette unitaires réalisés sur l'environnement de développement.
- Intégration, et tests fonctionnels et de non-régression réalisés sur l'environnement de pré-production.
- Mise en production réalisée une fois la recette fonctionnelle effectuée sur l'environnement de pré-production.

3.6.2 Séparation des environnements

La plateforme MyCompanyFiles comprend deux environnements séparés :

- Un environnement de production (nominal et back-up de données, sur 2 sites physiques distincts situés en Union Européenne, dans 2 régions différentes)
- Un environnement de pré-production iso-fonctionnel de l'environnement de production.

Les développements sont réalisés par MyCompanyFiles ou son sous-traitant (Bocasay) sur des environnements matériels et logiciels complètement séparés en utilisant des données anonymisées.

3.6.3 Protection contre les programmes malveillants

La protection de l'infrastructure est réalisée par l'hébergeur.

Une liste de type de fichiers interdits est maintenue sur la plateforme.

Des mécanismes anti-Ddos sont mis en œuvre par l'hébergeur.

3.6.4 Politique de gestion des traces

La traçabilité est assurée par les logs suivants :

- Serveurs Web IIS (rétention 1 an)
 - Adresses IP des accès, type de navigateur, pages accédées, horodatage
 - Accès FTP (Adresses IP), horodatage
- Log VPN (rétention 1 an)
 - Identifiants des accès, adresse IP, horodatage
- Logs de sécurité Windows (rétention 1 an)
- Logs de messagerie (rétention 30 jours)
 - Pour chaque mail, émetteur, destinataire, horodatage, msg d'erreur éventuel
- Application (rétention 6 mois)
 - Connexion au service (date, heure, identifiant de l'utilisateur, adresse IP et canal (mobile ou web))
 - Actions sur les fichiers et dossiers
 - Création d'utilisateur

La garantie des horodatages est garantie par la configuration NTP des serveurs Windows (horloges système synchronisées sur les serveurs de temps publics pool.ntp.org).

3.6.5 Politique de gestion des correctifs de sécurité

La veille sécurité et le patch management sont effectués par MyCompanyFiles.

En cas d'alerte grave annoncée par le CERT-FR, le correctif, ou à défaut, la solution de contournement, est appliqué dans un délai de 7 jours.

3.6.6 Sauvegardes

L'ensemble des données est sauvegardé sur disque toutes les 3 heures depuis le site nominal vers le site distant.

Une sauvegarde intégrale du Service est effectuée quotidiennement

3.7 Sécurité Réseau

3.7.1 Sécurité Réseau de l'hébergeur

OVHCloud gère un réseau privé de fibres optiques haute performance, interconnecté avec de nombreux opérateurs et transitaires. OVHCloud gère son backbone en propre ; elle distribue la connectivité aux réseaux locaux de chaque datacenter et les interconnecte. Tous ces équipements sont sécurisés par les mesures suivantes : La tenue d'un inventaire au sein d'une base de gestion des configurations ; La mise en place d'un processus de durcissement, avec des guides décrivant les paramètres à modifier pour assurer une configuration sécurisée ; Les accès aux fonctions d'administration des équipements sont restreints via des listes de contrôle ; Tous les équipements sont administrés au travers d'un bastion, appliquant le principe du moindre privilège ; Toutes les configurations des équipements réseau sont sauvegardées ; Les logs sont collectés, centralisés et monitorés en permanence par l'équipe d'exploitation réseau ; Le déploiement des configurations est automatisé et fondé sur la base de gabarits validés.

3.7.2 Politique Firewall

Les connexions aux applications sont cryptées avec du SSL 256 bits et filtrées afin de ne laisser passer que le trafic légitime. Une protection anti-DDOS additionnelle permet aux services de fonctionner en cas d'attaque.

L'accès privilégié à la plateforme pour son administration se fait par une connexion VPN chiffrée de bout en bout.

3.8 Sécurité du Développement et applicative

Les développements sont réalisés selon les règles de l'art.

Les applicatifs sont accessibles aux seuls utilisateurs connus de la plateforme (vérification lors de l'appel Webservice).

3.9 Gestion des Sous-Traitants

Les relations entre MyCompanyFiles et ses sous-traitants sont régies par des contrats définissant les périmètres d'intervention du sous-traitant ainsi que les conditions d'exécution des prestations. En termes de sécurité des données, les engagements contractuels exigés par MyCompanyFiles permettent de garantir les engagements pris par MyCompanyFiles vis-à-vis de ses clients.

3.10 Continuité de service

La continuité de service est assurée par l'architecture multisite de la plateforme.

MyCompanyFiles assure une disponibilité mensuelle de la plate-forme de 99,5% en dehors des interruptions programmées pour maintenance, sauf en cas de destruction totale ou partielle d'un des sites d'hébergement.

4 Droit des personnes concernées

4.1 **Accès aux données**

Sur demande écrite du Client, MyCompanyFiles fournit les données demandées par le Client sous forme d'un fichier au format .CSV sous un délai maximum d'un mois, sous réserves des dispositions réglementaires applicables.

La transmission des données de MyCompanyFiles vers le Client s'effectue selon une procédure sécurisée : utilisation des liens existants ou procédure exceptionnelle sécurisée (chiffrement des données, remise en mains propres ou expédition d'un support physique).

4.2 **Restitution des données**

Les fichiers du Client ou du Client Final sont restitués au cabinet sous un format défini et validé par les Parties lors de la résiliation du Contrat..

4.3 **Effacement des données**

Les données d'un Client (y compris celles de ses Clients Finaux), sont effacées de la plateforme dans les 5 jours ouvrés suivant l'arrêt du Contrat et sous 5 semaines sur l'ensemble des sauvegardes.